



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Premier Ministre

MEMORANDUM

A TOUS LES ORDONNATEURS DES INSTITUTIONS DE L'ADMINISTRATION D'ETAT

Lettre de cadrage pour l'élaboration du Projet de Loi de Finances 2014-2015

Mesdames, Messieurs,

Le processus budgétaire démarre cette année dans des circonstances particulières qui exigent une plus grande discipline dans la gestion des opérations financières de l'État pour éviter des résultats trop compromettants.

En effet, tandis que l'adoption du budget de l'exercice en cours tarde encore à être complété, ce qui entraîne comme conséquence la difficulté de mener les politiques publiques susceptibles de promouvoir la croissance espérée pour offrir à la population une meilleure qualité de vie, le Gouvernement fait face à la nécessité de dégager des ressources pour assurer le déroulement des prochaines élections.

Ces contraintes conjoncturelles ajoutées au retard déjà cumulé par rapport aux objectifs du millénaire incitent à la prudence.

Le cadrage budgétaire de l'exercice 2013-2014 s'est inspiré du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) qui articule les interventions de l'État et les initiatives privées au regard des grands objectifs à atteindre. En référence à ce plan, le Gouvernement a fait le pari de la croissance en tenant compte non seulement de la faible résilience du pays aux chocs conjoncturels mais encore aux goulots d'étranglement structurels qui caractérisent l'économie haïtienne. Ainsi, pour l'exercice fiscal 2013-2014 en cours, un objectif de croissance du PIB réel de l'ordre de 3,6% a été fixé contre 4,3% pour l'exercice précédent.

Cette croissance devait être tirée par l'implémentation de la première tranche annuelle du programme triennal d'investissements publics 2014-2016 et la poursuite de la mise en œuvre des politiques et des réformes visant la dynamisation des secteurs porteurs à forte valeur ajoutée comme l'agriculture et l'agro-industrie, les bâtiments et les travaux publics, l'industrie manufacturière, le tourisme et l'énergie.



Le Premier Ministre

Les données provisoires observées depuis le début de l'exercice en cours signalent le maintien de l'amélioration du niveau de l'activité économique. En effet, les transferts sans contrepartie principalement destinés à la consommation des ménages sont en augmentation de 13% en glissement annuel sur le premier trimestre et les exportations sont en hausse de 14%. Du côté de l'offre, selon les premières informations rendues disponibles par l'IHSI pour le premier trimestre de l'exercice fiscal 2013-2014, l'expansion de l'activité économique entamée depuis trois ans se poursuit bien qu'à un rythme moins soutenu par rapport à l'exercice précédent. Si la valeur ajoutée au niveau des industries manufacturières est en hausse, celle des autres secteurs affiche, en revanche, une performance moindre par rapport à l'année précédente.

A l'exception de l'indice de l'activité de construction qui fléchit (-4,7%), tous les autres indicateurs enregistrent une augmentation par rapport au trimestre précédent. En effet, l'indice de la production industrielle a cru de 1,5% ; celui de l'Activité Commerciale de 6,5% et celui de la production d'Énergie de 0,5%. La prévision réalisée à l'aide de ces indicateurs laisse augurer que l'objectif de 3,6% de croissance du PIB réel sera atteint pour l'exercice fiscal 2013-2014.

En général, la situation macroéconomique demeure stable. L'inflation a atteint 3.2% en glissement annuel en mars 2014 contre 7.7% pour l'exercice précédent.

En ce qui concerne les finances publiques, les recettes collectées par les administrations fiscales et douanières ont atteint 23.8 milliards de gourdes au premier semestre de l'exercice 2013-2014, soit une progression de 8% par rapport à la même période précédente. Toutefois, elles ne représentent que 46,76 % de l'objectif de 50.9 milliards de gourdes.

Pour la même période, les recettes inertes progressent de 13%, mais les recettes sur le commerce extérieur se chiffrant à 6.8 milliards de gourdes sont en baisse de 1% en glissement annuel.

Les dépenses courantes totalisent 32 milliards de gourdes pour le premier semestre de l'exercice en cours. Elles sont composées à 65.6 % de dépenses courantes et 34.4 % de dépenses en capital.

Un solde déficitaire de 667.4 millions de gourdes a été enregistré sur les six (6) premiers mois de l'exercice fiscal 2013-2014.



Le Premier Ministre

Mesdames, Messieurs,

L'année budgétaire 2014-2015 représente la période de base du cadre triennal 2015-2017 au cours de laquelle seront renforcées les réformes destinées à accroître le potentiel de l'économie. Le budget 2014-2015, en amont duquel se trouve une démarche qui recherche l'ancrage des projets sectoriels dans les objectifs stratégiques de développement, table sur la performance macroéconomique suivante:

- Une croissance réelle de l'économie de 4.6%, nettement au-dessus de la croissance moyenne observée sur les années précédentes ;
- Une inflation de 5.7% en moyenne annuelle sur la base d'une prévision à la baisse des cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires et sur l'hypothèse d'un meilleur approvisionnement en produits agricoles locaux découlant de la reprise des activités du secteur agricole;

• Une augmentation de la pression fiscale à 13%;

• Des investissements publics sur les ressources domestiques en hausse de 10%.

Compte tenu des hypothèses de croissance économique et des mesures fiscales envisagées, il est prévu, par rapport à 2013-2014, une augmentation de 12% des recettes courantes qui atteindront en 2014-2015 un montant de 57.1 milliards de gourdes. Le support budgétaire externe sera de 3.0 milliards de gourdes, soit un montant légèrement inférieur à celui de l'année 2013-2014 qui se chiffrait à 3.1 milliards de gourdes.

Dans le souci de contenir le déficit budgétaire dans les limites des objectifs définis, le montant total des dépenses courantes prévues pour l'exercice 2014-2015 sera de l'ordre de 51 milliards de gourdes.

Dans ce contexte, le Gouvernement va prioritairement:

1. Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois;
2. Poursuivre et renforcer la politique d'accès à l'éducation gratuite pour tous;
3. Combattre l'extrême pauvreté et réduire la vulnérabilité économique et environnementale affectant particulièrement les plus pauvres ;
4. Travailler à l'établissement et à la consolidation de l'état de droit;
5. Poursuivre les objectifs de modernisation de la gouvernance économique et de la gestion des Finances Publiques en particulier;



Le Premier Ministre

6. Promouvoir la protection de l'environnement et œuvrer au renforcement de notre résilience face aux catastrophes naturelles;

7. Contribuer à la diversification économique par le développement d'une économie régionale et locale dynamique en investissant dans des pôles de développement géographiques et sectoriels et en mettant en place les infrastructures de base.

Dans cette perspective, je vous demande d'engager la préparation de votre budget 2014- 2015 en tenant compte des prévisions actuelles et des priorités ci-dessus définies et en estimant vos dépenses sur la base de résultats liés aux priorités et aux objectifs suscités. A cet égard, il convient de réexaminer minutieusement les moyens dont vous disposez afin d'envisager des possibilités de dégager des économies de crédit qui pourront être affectées au financement des investissements prioritaires et aux nouvelles mesures que vous serez amenés à proposer.

Des efforts devront être faits pour que les recrutements, au niveau de l'Administration d'État, soient en harmonie avec les priorités du Gouvernement. L'évolution de la masse salariale, d'une manière générale, devra être déterminée conjointement avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Les crédits budgétaires à affecter aux alinéas 114 et 119 ne devront pas dépasser 10% des dépenses de personnel.

De plus, lors de l'établissement de vos prévisions budgétaires et pendant l'exécution des dépenses, je vous demande de suivre, de manière stricte, les directives suivantes:

1. L'octroi de crédits supplémentaires pour les immobilisations fera l'objet d'analyses d'opportunité et sera assujéti à la soumission de l'inventaire de stocks existants;
2. A vos propositions budgétaires sera joint l'état d'émargement actualisé de votre institution selon le poste, le salaire et le lieu d'affectation;
3. Tout comme pour l'exercice en cours, les crédits budgétaires seront spécialisés et votés par entité administrative et par titre de dépenses;
4. Par arrêté pris en Conseil des Ministres et sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances, les crédits seront, dès la promulgation de la loi de finances, ouverts périodiquement. Ces crédits constitueront le plafond d'engagement et de paiement autorisé pour la période. La contribution des institutions sera sollicitée car l'ouverture périodique des crédits de paiement tiendra normalement compte de la chronique des paiements associée aux plans de passation de marché et d'engagement de chaque institution;



Le Premier Ministre

5. Les dépenses liées à des événements prévisibles relevant de votre secteur doivent être dument prévus et inscrits dans votre proposition de budget car suite ne pourra être donnée, après analyses, qu'aux sollicitations exceptionnelles de crédits d'interventions publiques ;
6. *Les dépenses afférentes à l'achat de fournitures seront exécutées suivant un plan de passation de marchés exigible en début d'exercice et seront rationalisées pour permettre la réalisation par l'administration d'économies d'échelle.*

Enfin, pour parvenir à l'évaluation des résultats de votre action au regard des objectifs poursuivis, je vous demande:

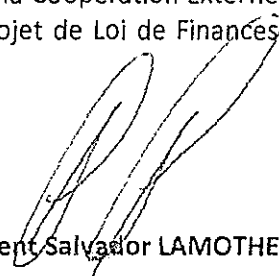
- de définir des indicateurs de performance dans vos domaines d'intervention;
- de préparer un exposé justifiant vos besoins additionnels et vos objectifs;
- de justifier les crédits sollicités tout en indiquant les résultats attendus ;
- de mentionner éventuellement les revenus non fiscaux générés par votre institution.

Vous trouverez ci-joint:

- Un ensemble de tableaux devant vous servir de support pour établir vos prévisions de dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- Une copie de la structure budgétaire actualisée de votre institution.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de transmettre les propositions de crédits consolidés de votre Institution au Ministère de l'Économie et des Finances et au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe au plus tard le 9 juin 2014 pour suites utiles et afin de garantir le dépôt du Projet de Loi de Finances 2013-2014 par devant le Parlement dans les délais légaux.


Laurent Salvador LAMOTHE